**

DISTRIBUTION MASQUES AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE NAMUR**

* **INFORMATIONS PRATIQUES**

La distribution aura lieu à partir de ce lundi 18 MAI comme annoncé.

Les services communaux approvisionneront les officines à partir de samedi, en tenant compte des horaires de chacun.

Il s’agira de la répartition du premier lot, soit environ 250 masques par pharmacie.

La ville vous offrira également deux affiches :

-l’une indiquant la disponibilité des masques

-l’autre indiquant l’indisponibilité temporaire des masques

Ceci permettra de diminuer le nombre de questions à ce sujet.

Le second lot arrivera le 27 mai et permettra de répondre massivement à la demande. Les pharmacies seront réapprovisionnées systématiquement cette semaine-là, pas besoin de contacter les services communaux.

Ensuite, à partir de juin, lorsque votre stock sera écoulé (preuve à l’appui) vous pourrez solliciter à nouveau les services de la ville via le numéro 0474 060809

La livraison se fera dans les 24 à48h.

RAPPEL DE LA PROCEDURE

°le chef de ménage (ou la personne mandatée par celui-ci )se présente chez vous avec le **bon délivré par la ville** (voir exemplaire type en pièce jointe)**ET sa** **carte d’identité**

**°**a toute fin utile, pour réduire les risques de fraude,les deux derniers chiffres du registre national de la personne habilitée à recevoir les masques seront indiqués dans l’encadré indiquant clairement le nombre de masques à délivrés .

°après avoir encodé via le **CNK 4204384 le nombre** de masques **indiqué**, vous les délivrez au citoyen avec les recommandations nécessaires.

°vous **conservez** les bons

En vous remerciant pour votre efficace collaboration dans ce processus tout aussi inédit que la crise que nous traversons, je reste à votre disposition,

Cordialement,

Marie-Françoise BARBAY



PS en annexe :

Modèle des deux affiches et spécimen d’un bon pour retrait de masques